

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 08 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 8 du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Etaient présents :

Mesdames Martine Frogeais, Anne-Marie Morlier, Isabelle Denis, Chrystèle Lefevre, Laurence Morice, pauline Saglio

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Arnel Godais, Benoit Poulain, Samuel Tavvry, Yves Lehuerou Kerisel, Michel Melot.

Absents excusés : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

1) Rythmes scolaires

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) nous demandent de nous positionner avant le 15 janvier 2018 sur le maintien ou non de la semaine à 4 jours ou 4 jours et demi pour la rentrée scolaire 2018. Il convient de tenir compte de l'avis du Conseil d'École qui a lieu le lundi 08 janvier 2018 à 18h30.

M le Maire nous fait un compte rendu conseil d'école du 8 janvier 2018 : les enseignants ont constaté que la semaine de 4,5 jours est bénéfique pour les enfants. Pour des raisons budgétaires, Le Conseil Municipal souhaite un retour à la semaine de 4 jours.

Lors du conseil d'école, l'idée de maintenir à la semaine de 4,5 jours sans NAP, avec un aménagement des horaires de classe a été émise : début des cours à 9h00 ; pause du midi de 12h00 à 13h45 ; fin des cours à 16h00.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la semaine de 4,5 jours avec modifications des horaires de classe.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

2) Panneaux publicitaires

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que certaines entreprises font de la publicité, notamment sur les arrêts de bus, Il conviendrait de mettre en place une tarification pour les emplacements publicitaires de la commune.

La délibération est reportée au prochain conseil.

• Pour :	• Contre :	• Abstention :
-----------------	-------------------	-----------------------

3) Taxe sur les logements vacants

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a des logements vacants sur la commune de Moulins. Afin d'éviter d'avoir des habitations vides, certaines communes appliquent une taxe sur ces logements. Il convient de mettre en place une taxe sur les logements vacants.

La délibération est reportée au prochain conseil.

• Pour :	• Contre :	• Abstention :
-----------------	-------------------	-----------------------

4) Voyage en Pologne

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du jumelage avec la Pologne, une délégation d'élus est invitée à se rendre sur place. Le déplacement aura lieu du 25 au 30 avril 2018. Une participation de 250 euros par personne est demandée afin de couvrir les frais de transport. Les participants seront hébergés dans des familles. La commune de Moulins est sollicitée afin d'avoir un représentant pendant ce voyage.

M. le Maire représentera la commune de Moulins lors de cet anniversaire.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

5) Avenant marché public : Construction d'un préau + sanitaires – Lot 02 SARL BM TEXIER

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant de plus-value avec l'entreprise BM TEXIER afin de poursuivre la construction du préau et des sanitaires à l'école publique. Plusieurs modifications sont introduites :

Suppressions :

- Bungalow de chantier
- Sanitaire de chantier
- Couronnement en tête de muret par chapeau simple pente

Ajouts :

- Terrassement pour fondations
- Béton de fondations
- Muret en aggro creux
- Maçonnerie de pierre
- Glacis en tête de muret

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : une plus-value de 1 634.51 € HT soit 1 961.41 € TTC pour le titulaire du lot 02 SARL BM TEXIER.

La délibération sera réétudiée lorsque la classe mobile sera enlevée.

• Pour :	• Contre :	• Abstention :
-----------------	-------------------	-----------------------

6) Avenant marché public : Construction d'un préau + sanitaires – Lot 04 SARL TOURNEUX

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant de moins-value avec l'entreprise TOURNEUX afin de poursuivre la construction du préau et des sanitaires à l'école publique. Plusieurs modifications sont introduites :

Variante pour couverture des sanitaires :

- Couverture en bac acier prélaqué au lieu d'une couverture en panneau sandwich laine de roche

- Charpente sapin
- Isolation laine de roche

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : une moins-value de 671.11 € HT soit 805.33 € TTC pour le titulaire du lot 04 SARL TOURNEUX.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avenant du lot 04 SARL TOURNEUX.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

7) **Décision modificative n°11 au budget communal**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'annuler la décision modificative n°10. En effet, cette dernière n'étant pas équilibrée, elle ne permet pas d'apurer les comptes d'études au compte 2031 et les frais d'insertion au compte 2033. A la demande de la trésorerie de Vitré, il convient de reprendre une nouvelle DM comme suit :

- Dépenses Investissement 2313/041 : + 5 990.52 €
- Recettes Investissement 2031/041 : + 5388€
- Recettes Investissement 2033/041 : + 602.52 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

8) **Décision modificative n°12 au budget communal**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de régulariser les dernières dépenses de fonctionnement : intérêts réglés à échéance et électricité. Ces dépenses sont réalisées par débit d'office et ont déjà été réglées par la commune de Moulins. Il s'agit d'inscrire des crédits budgétaires suffisants pour que ces charges financières soient imputées comptablement sur l'exercice 2017. Il convient de prendre une décision modificative comme suit :

- Dépenses Fonctionnement 6574/65 : - 700.00 €
- Dépenses Fonctionnement 60612/011 : + 400.00 €
- Dépenses Fonctionnement 66111/66 : + 300.00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

9) **Convention de participation à la gestion du service Enfance/Jeunesse sur les communes d'Amanlis et de Piré-sur-Seiche**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Familles Rurales 35, les communes d'Amanlis et Piré-sur-Seiche se sont accordées pour soutenir l'association Familles Rurales d'Amanlis-Piré sur Seiche dans son projet de proposer aux familles un accueil de loisirs qui s'adresse aux enfants scolarisés jusqu'à 12 ans résidant sur les communes d'Amanlis et Piré-sur-Seiche. Les enfants de la commune de Moulins peuvent fréquenter cet accueil de loisirs.

L'association Familles Rurales 35 apporte sa compétence et son expertise en matière de gestion de structures enfance-jeunesse. Elle demande à la commune de Moulins de participer au financement des services concernés par le versement d'une subvention semestrielle par journée, par enfant : le montant

de la subvention demandée s'élève à 11 € par journée/enfant avec un acompte en juillet 2018 et le solde en janvier 2019.

La convention est établie à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention avec Familles Rurales d'Amanlis-Piré sur Seiche.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

10) Tarifs de la cantine et de la garderie

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la séance du 11 décembre 2017, il a sollicité les communes voisines afin de comparer les tarifs pratiqués par la commune de Moulins.

BOISTRUDAN	
CANTINE	
Repas enfant	3.55 €
Repas adulte	4.34 €
GARDERIE	
7h15 à 8h30	1.30 €
8h à 8h30	0.60 €
16h45 à 17h45	1.20 €
16h45 à 19h00	2.00 €
MERCREDI	
7h15 à 12h30	6.00 €
12h30 à 18h30 (repas)	6.00 €
13h30 à 18h30	6.00 €
7h15 à 15h30	9.00 €
7h15 à 18h30	12.00 €

BAIS	
CANTINE	
Maternelle	3.20 €
Primaire	3.75 €
GARDERIE	
1 demi-heure	0.70 €

MARCILLE ROBERT	
CANTINE	
Repas enfant	3.65 €
GARDERIE	
Première heure	1.00 €
Deuxième heure	2.50 €

VISSEICHE	
CANTINE	
Repas enfant	3.65 €
Majoration	4.38 €
Repas adulte	5.50 €
GARDERIE	
Forfait matin	1.00 €
Avant 17h30	0.70 €
17h30 - 18h00	1.30 €
Jusqu'à 18h45	1.50 €
Jusqu'à 19h00	2.00 €

M. le Maire rappelle qu'à Moulins, le prix du repas est fixé à 3.45 € depuis 2013 et que les tarifs de la garderie sont les suivants :

- 7h30 – 8h30 : 1.20 €
- 8h00 – 8h30 : 0.60 €
- 16h45 – 18h00 : 2.20 € (goûter inclus)
- 16h45 – 19h00 : 3.40 € (goûter inclus)

Au vu des tarifs des communes voisines et de ceux pratiqués sur la commune de Moulins, M. le Maire demande s'il est envisageable d'augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie.

Après délibération, le Conseil Municipal valide l'augmentation de 15 centimes et de porter le prix du repas à 3.60 € le repas et décide de maintenir les tarifs de la garderie municipale.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

11) Indemnités de conseil du comptable public pour l'année 2017.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'indemnité de conseil de la part du trésorier de Vitré. En application des dispositions de l'article 97 de la Loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 ont précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil versée aux comptables du trésor.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant versé l'année dernière était de 335.52 € net imposable soit 356.98 € brut. La délibération 2016-12-09-3 prévoit que cette indemnité soit versée chaque année jusqu'à la fin du mandat en 2020.

Pour l'année 2017, Monsieur le trésorier de Vitré sollicite une indemnité de 354.08 € net imposable soit 376.73 € brut.

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande l'annulation de la délibération 2016-12-09-3 concernant l'indemnité de conseil du comptable public. Pour 2017, le montant de l'indemnité est de 0.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

12) Résidence d'artistes organisée par Rue des Arts

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Rue des Arts a sollicité l'aide de la commune de Moulins pour l'organisation d'une résidence d'artistes entre le 16 et 26 avril 2018.

Les artistes sont 4 acrobates. Ils ont besoin, pour s'entraîner, d'un espace extérieur de 14m de diamètre (puisque'il y a une petite voiture dans leur spectacle), ainsi que d'une salle pour s'échauffer. L'association a pensé s'installer dans la cour de la bibliothèque ; l'entraînement pourrait se faire à l'intérieur de la bibliothèque. La deuxième solution envisagée est l'espace disponible derrière la salle des sports. L'entraînement se déroulerait alors dans la salle.

L'association aimerait prendre contact rapidement avec les élus afin de s'organiser et de s'adapter aux contraintes horaires de l'utilisation des locaux.

Il est rappelé aux membres du conseil qu'un courrier avait été adressé à l'association Rue des Arts signifiant que les résidences d'artistes n'étaient pas autorisées sur les périodes scolaires.

Concernant cette demande de résidence, M. le Maire propose d'adresser un courrier à l'association pour en discuter. Après délibération, le Conseil Municipal décide de proposer le créneau horaire de 11h30 à 13h30 pour l'échauffement des artistes à la salle de sport.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
--------------------	-------------------	-----------------------

13) Questions diverses

La commune d'Etelles a mis en vente des décorations de Noël. Des membres du conseil doivent se déplacer à Etrelles pour voir l'état des guirlandes et le mode d'éclairage.

Le Maire

Pierre MELOT

La secrétaire de séance,

Anne-Marie MORLIER